

Pour des célébrations de la parole

le dimanche

là où on ne peut célébrer l'eucharistie.

« Célébrer » est un acte essentiel de l'existence chrétienne : « Là où deux ou trois sont réunis en mon nom, je suis au milieu d'eux. » (Mt 18,20). Les chrétiens aspirent donc à se rassembler, à s'adresser à Dieu, à écouter sa parole et à recevoir son Corps. Dans ces différentes actions, l'eucharistie a une place particulière et privilégiée. « L'Église fait l'Eucharistie, l'Eucharistie fait l'Église ». Une communauté chrétienne ne peut donc exister sans la célébration de l'eucharistie. Ceci est clair.

Mais aujourd'hui, particulièrement en monde rural, il n'est plus possible pour les communautés chrétiennes *de village* de la célébrer chaque dimanche. Si tout est mis en œuvre pour le permettre, force est de constater que de nombreuses communautés ne se rassemblent que tous les mois, voire tous les deux ou trois mois pour certaines, faute de proposition eucharistique chaque dimanche. Les expériences de regroupement dans une paroisse plus grande, mais éloignée, laissent penser que ce n'est pas une solution satisfaisante.

Une communauté chrétienne peut-elle vivre sans se rassembler et célébrer chaque dimanche ? Déjà en 1986, Jean Lebon rappelait que « *L'absence de rassemblement dans l'église du village risque de tuer la vie ecclésiale des chrétiens* ».

Devant ce péril, ne convient-il pas de déployer des célébrations dominicales de la Parole et de privilégier l'eucharistie à un autre rythme que celui de chaque dimanche ?

Une proposition

La Conférence catholique des baptisé-e-s francophones a décidé de **prendre à bras le corps cette préoccupation si essentielle pour les communautés chrétiennes**. Elle est prête, avec d'autres, en particulier avec le **CMR** (Chrétiens en monde rural) et les **FICHES DOMINICALES** à soutenir ceux qui, dans le secteur rural, souhaitent les organiser. (Les Fiches Dominicales offrent déjà chaque dimanche 2 pages pour vivre une célébration de la Parole.)

Pour cela, la CCBF vous propose de **nous faire connaître les expériences de célébrations dominicales de la parole déjà en cours** afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre en les mutualisant (via les sites des partenaires de cette action). S'il vous plaît, merci de nous les communiquer en les adressant à Claude Besson : bessoncl@numericable.fr.

À toutes celles et ceux qui souhaiteraient se mettre en marche, nous sommes prêts à rencontrer les communautés et à organiser avec elles deux ou trois soirées de formation pour les aider, en dialogue bien évidemment avec les responsables de paroisses.

Le chantier est ouvert pour que les communautés chrétiennes isolées puissent célébrer la Parole chaque dimanche dans leur lieu de proximité, sans que cela ne nuise aux regroupements paroissiaux pour célébrer l'eucharistie à un rythme propre à chaque lieu.



■ Célébrer la Parole le dimanche :

un risque de dévaloriser l'Eucharistie ? ■

Le titre de cet article reprend l'argument que certains utilisent souvent pour rejeter la possibilité de mettre en place des célébrations dominicales de la Parole, là où il n'est plus possible de célébrer l'eucharistie. Pourtant cet argument ne peut tenir.

En effet lorsqu'elles sont proposées :

- elles permettent de maintenir le rassemblement dominical. Tout chrétien a droit à pouvoir rencontrer ses frères le dimanche. Orienter tous les chrétiens d'un territoire vers l'eucharistie centrale, c'est délibérément empêcher certains, qui ont plus de difficultés à se déplacer sur de assez longues distances, d'y participer. N'oublions pas : les célébrations de la Parole sont des célébrations dominicales dans des églises privées d'eucharistie. Célébrer la Parole de Dieu ne résulte pas d'une sous-estimation de l'eucharistie, mais consiste tout simplement à répondre à l'exigence pastorale de célébrer, en assemblée, le jour du Seigneur ;
- elles doivent pouvoir s'articuler à l'eucharistie qui n'est célébrée qu'au lieu central de la paroisse. À nous d'inventer cette articulation pour que la communion apportée à la suite de l'eucharistie centrale permette de percevoir l'appartenance ecclésiale commune. De même il semble opportun de prévoir, aux grandes fêtes, une seule eucharistie qui rassemble plusieurs de ces communautés locales. Il suffira de choisir une heure suffisamment avancée pour permettre le rassemblement du maximum de chrétiens habitant sur le territoire ;
- elles participent, spécialement en milieu rural, au lien social à soutenir, là où progressivement disparaissent les commerces, les bars, la poste... etc. Les villes ne vivent pas la même situation, car la plupart du temps plusieurs célébrations eucharistiques y sont proposées, du fait de la plus nombreuse présence de prêtres en ces lieux ;
- elles nécessitent de former des laïcs (ou les diacres) pour la présidence de ces célébrations. Tout ceci s'appuie sur les recommandations du Concile Vatican II. Dans la Constitution de la liturgie, les pères conciliaires ont écrit (SC n° 35) : « on favorisera la célébration de la Parole de Dieu, surtout dans les localités privées de prêtre ; en ce cas, un diacre ou quelqu'un d'autre délégué par l'évêque, dirigera la célébration ».



Désormais, ces rassemblements s'appelleront « CÉLÉBRATIONS DOMINICALES DE LA PAROLE ». Il y a quelques décennies eut lieu l'expérience des A.D.A.P. (Assemblées Dominicales en l'Absence ou en l'Attente de Prêtres). Cette formule fut abandonnée par les évêques pour diverses raisons, spécialement celle évoquée par le titre de cet article. Sans doute faut-il se réjouir de ce changement de nom. Car ce n'est pas d'abord la question des ministères qui se trouve ici en jeu, même si l'on en perçoit les conséquences pastorales, c'est d'abord la priorité du rassemblement le dimanche. Paul VI disait aux évêques de France en 1977 : « vous abordez la question des assemblées dominicales sans prêtres dans les secteurs ruraux où le village forme une unité naturelle pour la vie comme pour la prière, qu'il serait périlleux d'abandonner ou de disperser »...

N'oublions pas que c'est la communauté chrétienne qui est « le sujet intégral de l'action liturgique » et que la participation des laïcs n'est pas au choix, « mais demandée par la nature de la liturgie elle-même. » (SC n°14)

D'autre part, n'oublions pas le n°7 de la même Constitution qui insiste sur la diversité des modes de présence réelle du Christ : l'assemblée, la présidence, la Parole et les espèces eucharistiques. Certes, il est meilleur que les quatre modes soient rassemblés, mais permettre aux célébrations de la Parole d'exister, c'est faire vivre des communautés, peut-être restreintes mais réelles, c'est affirmer que le Christ est véritablement présent « là où plusieurs se rassemblent en son Nom ».

Car il y va de la vie spirituelle des chrétiens. Il suffit de penser aux expériences de la Russie, de l'Afrique ou de l'Amérique Latine marquées par le manque de prêtres ou l'interdiction de se rassembler dans les églises, pour se rendre compte combien les célébrations de la Parole ont permis à beaucoup de chrétiens de vivre de l'Évangile et de célébrer.

Oui, « acclamons la Parole de Dieu ». Ce disant nous acclamons, non pas un texte, mais bien la présence de Celui qui nous rassemble. Ce disant, nous ne dévalorisons pas l'Eucharistie, nous mettons en valeur la possibilité de célébrer la présence du Christ, là où l'eucharistie ne peut être assurée. « Car c'est le Christ qui parle tandis qu'on lit dans l'Église les saintes Écritures. » (SC n° 7).

Louis Michel RENIER

Note : les extraits cités proviennent de la Constitution sur la Sainte Liturgie, Sacrosanctum Concilium, publiée lors du Concile Vatican II, le 4 décembre 1963.

■ Lettre à tous les baptisés.

Chère Madame, cher Monsieur, chers amis,

Il y a environ 1 an, nous vous avons envoyé un courrier et un document intitulé « **Pourquoi célébrer ?** », plaidoyer pour que nous ne baissions pas les bras devant la raréfaction des célébrations dominicales dans l'Église catholique, en particulier dans le monde rural.



Certain(e)s parmi vous nous ont répondu en nous partageant leurs expériences, leurs récits de mise en place de célébrations dominicales de la Parole dans leur secteur. Nous en avons publié plusieurs sur le site de la CCBF. D'autres nous ont dit leurs difficultés.

Lors de la conférence des Évêques à Lourdes en novembre dernier, certains d'entre eux ont pris conscience que le modèle ecclésial actuel était peut-être à bout de souffle : « *Les prêtres ne doivent-ils pas renoncer au cumul des charges et accepter le non-cumul des mandats ? En voulant être partout, ils sont souvent condamnés à n'être nulle part. Mais cela suppose qu'ils ne soient plus les managers de grands ensembles et acceptent que d'autres missions soient portées par des laïcs.* » (Mgr Eychenne).

Récemment, l'article du journal La Croix, du 3 février 2017 sur l'Église en Couserans, faisait remarquer que la pratique religieuse a disparu dans les villages et l'hypothèse choisie face à ce constat est « *de faire vivre localement tout ce qui peut se vivre à cette échelle avec quelques baptisés : prière, partage, études, solidarité, sacrements ...* ».

Le nouveau Missel des Dimanches 2017 titre l'une de ses pages « Assemblée dominicale avec ou sans prêtre » et cite, entre autres, cette déclaration du Directoire pour les assemblées dominicales en l'absence de prêtre (1987) : « *Parmi les formes attestées dans la tradition liturgique, lorsque la messe ne peut avoir lieu, la célébration de la parole de Dieu est fortement recommandée* » (Constitution sur la liturgie n° 35-4).

Une prise de conscience semble donc émerger et le vide dans lequel trop de communautés rurales sont plongées appelle à cette urgente prise de conscience et une mobilisation ardente et fraternelle de ceux d'entre nous qui peuvent apporter leur temps ou leurs compétences pour mettre en place des célébrations dominicales de la Parole. Si rien ne se fait, cette perte sera bientôt irréparable.

Si vous appartenez à ces communautés dépourvues de célébrations dominicales, **nous vous invitons à nous dire si vous voudriez être soutenus, et sous quelle forme, dans la tenue de célébrations dominicales de la Parole**, puisque nous commençons à mettre en place un tel soutien : rencontre des communautés, organisation de soirées ou journées de formation, etc...

Ce projet est important, il mérite votre attention et surtout votre concours. N'hésitez pas à en parler autour de vous.

Avec toute notre reconnaissance, très fraternellement.

La CCBF www.baptises.fr, les CMR www.cmr.cef.fr,
les Fiches Dominicales, www.fiches-dominicales.com

■ Appel des cents

Nous, prêtres, religieux –ses, et diacres, soutenons le projet lancé par les CMR (Chrétiens en Monde Rural), la CCBF (Conférence Catholique des Baptisé-e-s Francophones) et les Fiches Dominicales.



Ce projet encourage les Célébrations dominicales de la Parole par des communautés locales, en particulier dans le milieu rural.

Il nous paraît absolument essentiel pour l'avenir de l'Église et le maintien d'un tissu ecclésial que ces communautés se maintiennent et célèbrent le Christ ressuscité présent dans sa Parole qui nous fait vivre.

Regardons la réalité en face : devant la diminution inexorable du nombre de prêtres, il y a urgence ! Nous souhaitons utiliser les années qui nous restent pour encourager et aider par tous les moyens possibles, avant qu'il ne soit trop tard, ces communautés locales à se maintenir et se réunir pour célébrer le Dimanche autour de la Parole du Christ ressuscité.

C'est notre devoir de pasteurs de préparer dès aujourd'hui le maintien d'une présence et vie chrétienne.

Une communauté chrétienne ne peut vivre sans eucharistie. Mais encourager les fidèles à se rendre chaque dimanche dans un bourg voisin pour participer aux célébrations eucharistiques n'apparaît pas comme une solution à long terme. Cette solution ne peut être une norme absolue. On risque à terme d'accélérer le délitement des communautés locales. Et comment les habitants d'un village comprendront-ils que le Christ est vivant si, le dimanche, il n'existe plus de signe donné du rassemblement, même modeste, dans l'église ?

Nom et prénom :

Adresse mail :

Si vous êtes d'accord pour soutenir cet appel, envoyez un mail avec votre nom et vos coordonnées à Michel Bouvard : michel.bouvard@baptises.fr